

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 18 février 2011

**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2011-2-6-6

**Service consulté**

**PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT (C213)  
PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ET AUTORISATION  
DE PAIEMENT DES SOLDES**

Résumé : Afin de pouvoir débloquer le solde de quatre opérations d'assainissement pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemarie et Environs, il vous est proposé de proroger leur délai de validité jusqu'au 31 mars 2011, compte tenu des circonstances exceptionnelles invoquées.

Conformément aux principes arrêtés par le Conseil Général, lors de sa séance du 5 novembre 2010 (rapport n°CG-2010-3-5-1), les opérations suivantes frappées par la déchéance triennale, mais pas par la quadriennale, remplissent les conditions pour l'examen d'une prorogation exceptionnelle de leur délai de validité :

– Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI) est confronté à la déchéance triennale pour le paiement du solde de subventions allouées, au titre du programme 2005, pour des travaux d'assainissement à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE.

Il s'agit de trois opérations retenues par la Commission Permanente du 23 septembre 2005 et notifiées le 10 octobre 2005, figurant en annexe, et pour lesquelles les derniers acomptes de subvention ont été versés en mai 2007.

Ces travaux ont été réalisés par le SIEPI, mais avec un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) mal finalisé à son origine, puisqu'un différend financier a perduré jusqu'à l'an dernier.

Les retards inhérents à cette délégation de maîtrise d'ouvrage et à la levée consécutive des réserves pour la réception définitive des travaux font que le SIEPI n'a été en mesure de présenter les justificatifs exigés pour le solde que fin 2010, année d'établissement du décompte général définitif, bien que les travaux se soient déroulés pour l'essentiel en 2006.

Pour ces raisons, il vous est proposé de proroger la validité de ces trois inscriptions jusqu'au 31 mars 2011, afin de permettre le paiement de leur solde conformément aux justificatifs transmis et selon le détail figurant en annexe, afin de ne pas compliquer encore plus les relations CAC-SIEPI.

– Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemarie et Environs

Ce Syndicat a bénéficié de deux inscriptions au titre de la station d'épuration, dont l'une concerne le bassin de pollution attenant à la station, programmée et notifiée en octobre 2006, le dernier paiement datant de novembre 2008.

Bien que le solde de la subvention concernant la station d'épuration proprement dite ait pu intervenir dans les délais impartis, car il ne s'agissait que d'un complément départemental à une inscription sur l'ancien FNDAE, celui de l'aide relative au bassin de pollution ne pouvait être versé qu'au vu du décompte définitif des travaux. Ce dernier est seulement intervenu en août 2010 ; en effet, le règlement financier de ce chantier a pris du retard en raison entre autres du dépôt de bilan de l'entreprise chargée du génie civil.

Afin de ne pas pénaliser davantage le Syndicat, il vous est donc également proposé de proroger la validité de l'inscription correspondante jusqu'au 31 mars 2011, afin de permettre le paiement du solde, conformément aux justificatifs transmis et selon le détail figurant en annexe.

L'avis favorable pour ces quatre opérations se traduirait par le paiement réel de soldes cumulés à hauteur de 19 646,08 €, à comparer à un montant théorique de 46 348,67 €.

L'imputation de ces dépenses est la suivante : Programme C213 - Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 61.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 FEVRIER 2011****Assainissement (C213)****Liste des opérations achevées dont le délai de validité doit être prorogé jusqu'à la fin mars 2011 pour pouvoir procéder à leur solde**

<b>N° Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de la subvention d'origine</b>	<b>Montant théorique du solde</b>	<b>Montant réel du solde</b>
AST03808	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL</b> Rues Bretz et de la Lauch à Sainte-Croix-en-Plaine	29 000,00	12 760,00	1 357,80
AST03809	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL</b> Rues Burtz et de la Fecht à Sainte-Croix-en-Plaine	25 600,00	6 400,00	2 931,60
AST03810	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL</b> Rues de la Thur et de la Largue à Sainte-Croix-en-Plaine	14 600,00	4 526,00	868,80
AST03976	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE DANNEMARIE ET ENVIRONS</b> Bassin de pollution sur la station d'épuration	63 180,00	22 662,67	14 487,88
	<b>TOTAL en €</b>	132 380,00	46 348,67	<b>19 646,08</b>